
DESTINATAIRES : Tous les gestionnaires, médecins, employés et les partenaires privés du CISSS de la Montérégie-Ouest

EXPÉDITEUR : Jennifer Trudeau, Chef de service en prévention, promotion et mieux-être au travail et Chef de service en gestion de la présence au travail par cumul

Emmanuelle Richard, Adjointe à la direction générale adjointe des programmes de santé physique et spécialisée-Volet prévention et contrôle des infections (PCI)

DATE : 29 décembre 2025

OBJET : **Retour du port du masque de procédure**

En raison de la circulation de plusieurs virus respiratoires, ainsi que le contexte des fêtes marqué par une hausse des rassemblements, les mesures de prévention et de contrôle des infections ont été révisées et mises à jour. Ainsi, le service de PCI et le PPMÊT réintroduisent le port du masque de procédure sous certaines conditions et en raison des éléments suivants :

- La saison des virus respiratoires qui est commencée depuis quelques semaines;
- La vulnérabilité de la clientèle fréquentant nos différentes installations;
- L'absentéisme de nos travailleurs de la santé dû à une infection de virus respiratoire, dont la COVID-19;
- Le nombre d'unités de soins en éclosion est en hausse.

Dès le **30 décembre 2025**, le port du masque de procédure sera requis tant chez les travailleurs de la santé, les médecins, les stagiaires, les bénévoles, les proches aidants, les visiteurs ainsi que chez les usagers, selon les modalités prévues dans le tableau suivant :

[AMC-DG-10013 Port du masque de procédure dans les milieux de soins et de...](#)

Veuillez prendre note que ces mesures peuvent être rehaussées selon l'évolution de la situation épidémiologique par le service de PCI.

Nous vous remercions de votre collaboration à maintenir notre environnement de travail sain et sécuritaire pour tous